



Schweizerische Vereinigung für Sozialpolitik (SVSP)
Association Suisse de Politique Sociale (ASPS)
Associazione Svizzera per la Politica Sociale (ASPS)

Congrès annuel 2014

Le mythe du marché dans la politique sociale:

A QUI PROFITE
LA SOUVERAINETÉ
DU CONSOMMATEUR?

Jeudi
18 septembre 2014
9 h 30 – 16 h 15
Hotel Bern, Berne

L'offre et la demande se rencontrent sur le marché. La Suisse privilégie par principe une conception libérale de l'économie, mais elle reconnaît également l'obligation de prendre en charge les risques sociaux. L'économie sociale de marché implique que le marché soit régulé par des conditions cadres socialement justifiées et inscrites dans la législation. En Suisse, cette notion et sa mise en pratique sont relativement claires.

Mais existe-t-il aussi un marché au sein même de la sécurité sociale? Des caractéristiques du marché sont-elles en mesure d'augmenter la qualité, la rapidité ou l'efficacité de la sécurité sociale? Sur quels points serait-il possible de donner aux consommateurs et consommatrices davantage de compétence décisionnelle dans le domaine de la sécurité sociale? Et où faudrait-il placer les limites de cette souveraineté du consommateur?

Ces questions théoriques ont un lien très étroit avec la mise en œuvre au quotidien des politiques sociales:

- Les parents en tant que consommateurs des prestations d'une crèche ou d'une garderie doivent-ils avoir la liberté de choix?
- Quelle place attribuer aux assureurs cotés et à but lucratif dans le domaine de la prévoyance professionnelle? Quels avantages pourraient en retirer les assuré/es en tant que consommatrices et consommateurs?
- Quel est l'avantage d'avoir une multitude de caisses-maladie alors que les prestations de l'assurance maladie sont définies par un catalogue national?

Le Congrès annuel de l'ASPS propose d'étudier ces débats d'une brûlante actualité et de les mettre en relation avec la question plus fondamentale du lien entre le marché et l'Etat social. Ainsi, l'accent sera mis sur la souveraineté du consommateur. Le Congrès s'adresse aux personnes actives dans l'enseignement et dans la recherche, dans l'administration ou dans la politique qui s'intéressent aux questions de politique sociale.

En collaboration avec:



Fachhochschule Nordwestschweiz
Hochschule für Soziale Arbeit



Soziale Arbeit



Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Fachhochschule Westschweiz

University of Applied Sciences and Arts
Western Switzerland



Soutenu par l'Académie suisse
des sciences humaines et sociales
www.assh.ch

Programme

09h30 Accueil et introduction à la thématique

Jean-Michel Bonvin, *professeur HES-SO et président de l'ASPS*

09h50 Le mythe du marché dans la politique sociale – un état des lieux

Matthieu Leimgruber, *professeur Université de Genève*

10h20 Pause

10h50 Les bons de prise en charge pour les garderies: Que décident les parents?

Regula Wyrsch Caviezel, *cheffe du département enfants – jeunesse – famille de la Direction des affaires sociales de la Ville de Lucerne*

11h15 Quels sont les avantages d'une prévoyance professionnelle organisée de manière libérale pour les employeurs et les employé/es?

Hans-Jakob Stahel, *membre de la Direction de Swiss Life*

11h40 La souveraineté du consommateur avec un catalogue des prestations LAMal standardisé: réelle opportunité ou pure illusion?

Pierre-Yves Maillard, *président du Conseil d'Etat et chef du Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud*

12h05 Discussion avec les intervenant/es

12h45 Déjeuner

14h00 Ateliers

Atelier 1: La compétition dans l'Etat social actif: quels avantages pour les clientes et les clients?

Atelier 2: La liberté de choix des solutions de prévoyance est-elle une liberté de choix pour les assuré/es?

Atelier 3: Le travail de care rémunéré a-t-il besoin de compétition?

Atelier 4: Prévoyance vieillesse: retirer le capital de la caisse de pension et demander ensuite des prestations complémentaires?

Organisation

**Inscription, dernier délai:
1^{er} septembre 2014**

En cas d'annulation après le dernier délai d'inscription, les frais de participation restent dus.

Frais:

Membres ASPS: CHF 180.–

Non membres: CHF 230.–

Etudiants/es: CHF 60.–

Organisatrice:

Association Suisse
de Politique Sociale ASPS
Monbijoustrasse 22

Case postale
3000 Berne 14

Tél. 031 326 19 20

Fax 031 326 19 10

E-mail: admin@svsp.ch

Lieu de la manifestation:

Hotel Bern
Zeughausgasse 9

3011 Berne

www.hotel-bern.ch

15h30 Pause

15h45 Synthèse de la journée et des ateliers
Doris Bianchi, *adjointe du premier secrétaire de l'Union syndicale suisse, membre du Comité de l'ASPS*

16h00 Mot de la fin
Andreas Dummermuth, *directeur caisse de compensation / office AI Schwyz, vice-président de l'ASPS*

16h15 Fin du Congrès

Toutes les interventions et discussions en assemblée plénière seront traduites en français respectivement en allemand. Les ateliers ne seront pas traduits. Langues des ateliers: voir au verso.

Ateliers

■ **ATELIER 1: La compétition dans l'Etat social actif: quels avantages pour les clientes et les clients? (d)**

Dans le cadre de la LACI, de l'AI et de l'aide sociale, on observe de plus en plus souvent des partenariats publics-privés (welfare mix) dans l'organisation et la mise à disposition des mesures d'intégration sociale et d'insertion professionnelle. Ce déplacement vers le marché, plus ou moins piloté selon le canton et la commune, a pour objectif de créer des offres d'intégration efficaces et efficientes pour les personnes qui, pour des raisons différentes, complexes et souvent interdépendantes, sont menacées d'exclusion sociale. Qu'en est-il dès lors de la «souveraineté du consommateur» dans le contexte de ces mesures dites «d'activation»? Quelles sont les opportunités et les contraintes des participant/es, par exemple en ce qui concerne le choix et le contenu des programmes?

Présentation: **Daniel Lüscher**, responsable qualité / développement de projets,
Œuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO, Berne

Animation: **Rahel Strohmeier**, professeure ZHAW, Comité ASPS

■ **ATELIER 2: La liberté de choix des solutions de prévoyance est-elle une liberté de choix pour les assuré/es? (d)**

Aujourd'hui, les entreprises ont le choix de définir le modèle de prévoyance qu'elles vont mettre en œuvre: caisse de pension interne à l'entreprise, dans une institution collective ou auprès d'un assureur complet. Ce choix permet de créer des solutions sur mesure. Mais les employé/es ont-ils eux aussi leur mot à dire? S'agit-il uniquement de la liberté de consommateur de l'employeur ou également de la liberté des employé/es?

Présentation: **Andreas Zingg**, responsable service spécialisé et gestion
de la fondation de Swiss Life

Animation: **Martin Kaiser**, membre de la direction Union patronale suisse,
Comité ASPS

■ **ATELIER 3: Le travail de care rémunéré a-t-il besoin de compétition? (f)**

Au cours de ces dernières années, les prestations d'aide et de soins à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie ont connu un important développement. Parallèlement à ce virage ambulatoire, on observe une deuxième tendance, soit une orientation vers les prestataires privés. Dans le cadre de cet atelier, nous reviendrons sur le rôle de plus en plus important joué par les fournisseurs de l'économie privée dans ce domaine, en nous appuyant sur les résultats d'une recherche conduite en Suisse romande sur l'émergence du marché privé. Quelles sont les stratégies développées par les personnes âgées face à une offre de prestations qui se diversifie? En quoi le « libre choix » des prestataires d'aide et de soins a-t-il un impact sur la qualité de vie à domicile?

Présentation: **Valérie Hugentobler**, professeure HES-SO, Comité ASPS

Animation: **Caroline Knupfer**, secrétaire générale adjointe,
Département de la santé et de l'action sociale, Comité ASPS

■ **ATELIER 4: Prévoyance vieillesse: retirer le capital de la caisse de pension et demander ensuite des prestations complémentaires? (d)**

Depuis 1972, le principe des trois piliers est inscrit dans la Constitution. En 1985, la prévoyance professionnelle est devenue obligatoire pour les employé/es. Mais la meilleure prévoyance vieillesse peut vite s'épuiser si, en tant qu'individu, je décide de retirer mon avoir auprès de la caisse de pension sous forme de capital. Et si des problèmes surviennent par la suite, est-ce alors aux contribuables de jouer les sauveteurs par le biais des prestations complémentaires? Je pourrais alors avoir la liberté sans la responsabilité?

Présentation: **Tom Tschudin**, directeur de l'Etablissement cantonal des assurances sociales du canton de Bâle-Campagne

Animation: **Andreas Dummermuth**, directeur caisse de compensation / office AI Schwyz, Comité ASPS